

# Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 24 juin 2026

## **L'ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE EST DÉCLENCHÉE DANS LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DU PAS-KAMEESAK LES ÉLECTEURS SONT INVITÉS À S'INSCRIRE OU À METTRE À JOUR LEURS RENSEIGNEMENTS EN LIGNE**

Le gouvernement du Manitoba a déclenché une élection partielle pour permettre aux électeurs de la circonscription du Pas-Kameesak d'élire un nouveau député provincial.

Le jour du scrutin est fixé au 21 juillet. Le scrutin par anticipation commencera, quant à lui, le 11 juillet.

### **Information à l'intention des électeurs**

Les électeurs admissibles peuvent voter n'importe où, que ce soit lors du scrutin par anticipation ou le jour du scrutin.

Les centres de scrutin seront ouverts tous les jours de 8 h à 20 h, sauf le dimanche, où ils seront ouverts de midi à 18 h.

L'adresse de tous les centres de scrutin sera publiée en ligne à l'adresse sur [www.electionsmanitoba.ca/fr](http://www.electionsmanitoba.ca/fr).

### **Inscription des électeurs**

Pour gagner du temps aux bureaux de scrutin, les électeurs sont invités à s'inscrire ou à mettre à jour leur inscription (pour signaler tout changement de nom ou d'adresse) avant de se rendre sur place. Pour ce faire, ils peuvent se rendre à la page du [Service d'inscription des électeurs](#) ou communiquer avec le bureau d'élection local au plus tard le 2 juillet.

Le scrutin est plus rapide et plus facile lorsque l'on est inscrit avant l'élection, mais il est toujours possible de s'inscrire au bureau du scrutin le jour du vote, sur simple présentation d'une pièce d'identité.

### **Admissibilité au vote**

Les résidents de la circonscription électorale du Pas-Kameesak qui :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- être âgé d'au moins 18 ans le jour du scrutin;
- avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin.

### **Pièces d'identité**

Tous les électeurs doivent présenter une ou deux pièces d'identité pour voter, selon le cas. De nombreuses pièces sont acceptées. Pour savoir quelles sont celles que vous pouvez présenter, consultez la [liste complète des pièces d'identité acceptables](#).

**Possibilités d'emploi**

Élections Manitoba recrute du personnel pour les bureaux du scrutin dans votre communauté. Postulez en ligne à [www.electionsmanitoba.ca/fr](http://www.electionsmanitoba.ca/fr).

**Bureau d'élection local du Pas-Kameesak**

237, avenue Fisher

The Pas (Manitoba)

Téléphone : 204 815-2958 | Sans frais : 1 866 846-7472

Courriel : [ThePasKameesak@electionsmanitoba.ca](mailto:ThePasKameesak@electionsmanitoba.ca)

Heures d'ouverture : du lundi au samedi de 8 h à 20 h et le dimanche de 12 h à 18 h

**Bureau d'élection satellite : Peguis**

Peguis Multiplex Centre

Téléphone : 204 815-4036

-30-

*Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba qui est responsable de l'administration des élections provinciales générales et partielles.*

Les représentants des médias peuvent adresser leurs demandes à :

Mike Ambrose, directeur des communications et des renseignements au public

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais : 1 866 628-6837

Courriel : [mambrose@elections.mb.ca](mailto:mambrose@elections.mb.ca)